



Les Amis du Passage

Association loi 1901, déclarée le 13 Mai 1994 sous le n°1/06466

Adresse : La Cabane à Pierre, 31, rue des Résistants, 56470 La Trinité sur Mer

Procès verbal **Assemblée Générale Ordinaire**

Conformément à la convocation en date du 30 novembre 2017 adressée à l'ensemble des membres de l'association, l'assemblée générale extraordinaire s'est tenue le samedi 9 décembre 2017, salle du Voulieu à La Trinité sur mer.

Après émargement des personnes présentes et vérification et décompte des pouvoirs reçus, l'assemblée générale ordinaire a été déclarée ouverte à 10H15.

Le décompte fait état de 43 membres présents et 8 pouvoirs valides soit 51 adhérents sur 86.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut régulièrement délibérer.

Président de séance :

Secrétaire présent :

Vice-président présent :

Hervé ROCHARD

Daniel MARTIN

Georges GOUZER

Rappel de l'ordre du jour :

- 1/ Rapport financier du Président
- 2/ Rapport financier du Trésorier
 - Vote de la résolution 1
- 3/ Intervention de M Pascal Baudoin Président Départemental de la FNPPSF
- 4/ Proposition d'adhésion à la Fédération des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs
 - Vote de la résolution 2
- 5/ Cotisations 2018 intégrant l'adhésion FNPPSF : 24€ sans mouillage, 32€ avec mouillage
 - Vote de la résolution 3
- 6/ Proposition de budget 2018 pour couvrir les frais administratifs, baliser et contrôler les zones de mouillage
 - Vote de la résolution 4
- 7/ Renouvellement du Conseil d'Administration
 - Tirage au sort du tiers sortant
 - Élection des entrants
- 8/ Désignation d'un commissaire aux comptes
 - Appel à candidature
 - Vote

Questions diverses

Rapport d'activité :

Depuis l'élection du nouveau conseil d'administration et de la présidence de l'association le 17 décembre 2016, un travail commun a été réalisé :

Janvier 2017 :

- Mise à jour des statuts de l'association et diffusion des pièces contractuelles en préfecture.
- Reprise complète et mise à jour du fichier des adhérents
- Etude et concertation avec les responsables des zones portant sur les contraintes et problèmes rencontrés.
- Rédaction d'un projet de règlement intérieur

Février 2017 :

- Invitation de la mairie représentée par M.LESNE. Lecture par l'adjoint d'un projet de budget, d'un fichier des éligibles (ayant un mouillage) et d'une liste d'attente établie sans concertation et comportant de nombreuses anomalies.
- L'Association conteste par écrit le budget présenté.

Mars 2017 :

- Mise à jour du fichier des adhérents et saisie informatique de l'ensemble.
- Rédaction d'un projet de règlement intérieur pour la gestion des mouillages
- Rédaction d'un projet de convention pour la gestion des mouillages
- Prise de contact auprès de L'UNAN (Union nationale des Associations de Navigateurs) et FPPS (Fédération des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs : M. Pascal BAUDOUIN d'Hennebont).
- Réunion du CA le 4 mars 2017

Avril 2017 :

- Assemblée générale extraordinaire de l'Association le 01/04/2017 (présentation et vote des statuts).
- Réunion du CA le 07/04/2017 pour mise au point suite à l'AGE du 01/04/2017
- Rencontre avec L'UNAN le 08/04/2017.
- Identification par les responsables de zone des bateaux au mouillage et repérage des mouillages non conformes ou défectueux.
- Mise à jour des fichiers informatiques
- Diffusion en préfecture des documents réglementaires.
- [Rencontre en mairie le 19/04/2017 en présence du maire.](#)
- Confirmation par écrit au maire du point de vue général de l'Association et affirmation de notre volonté de collaborer. Diffusion de notre PV de réunion.
- Modification du projet de convention sur avis et en concertation avec la mairie.
- Engagement de la mairie de proposer des dates pour des réunions de travail.

Mai 2017 :

- Ajustement du fichier général de l'Association en vue de la rencontre en mairie.
- Réception du courrier de la mairie en date du 26/05/2017 pour les réunions de travail.

Juin 2017 :

- [Rencontre en mairie le 6 juin 2017.](#)
- Mise en place d'une méthode d'étude et de travail sur les points principaux
- Rencontre avec le CD56 (Comité départemental 56 des Plaisanciers et Pêcheurs du Morbihan) pour une prise d'informations d'ordre juridique.
- [Rencontre en mairie le 13/06/2017 en présence du maire](#)
- Signature d'un protocole d'étude proposé par la mairie pour la mise en place d'un contrat de gestion.
- Identification des points de divergence avec la mairie et diffusion de notre PV de réunion.
- Diffusion à la mairie de nos fichiers retravaillés et des documents corrigés.
- Prise de contact avec la DDTM pour avis sur la gestion des mouillages proposée par notre Association.
- [Rencontre en mairie le 25 /06/2017 en présence du maire](#)
- Discussion de fond avec le maire sur les désaccords et échanges avec M. LESNE
- Confirmation du maire que les mouillages sont bien prioritairement pour les Trinitains.

Juillet 2017 :

- [Rencontre en mairie le 4 juillet 2017.](#) Absence de nos interlocuteurs.
- Relance par email et courrier pour une vérification et un pointage des adhérents suite au croisement des fichiers.
- Remise en cause par la mairie des documents déjà discutés (règlement intérieur et convention).

- [Rencontre en mairie le 26 juillet 2017.](#) Nouvelle discussion sur les points de divergence et sur les désaccords à l'issue du croisement des listes.

Août 2017

- [Rencontre en mairie le 3 août 2017 en présence du maire.](#)
- Discussion générale sur les documents remodifiés, plus particulièrement sur le règlement intérieur contesté malgré le travail commun d'adaptation réalisé.
- Discussion sur les conditions tarifaires
- Réclamation de l'Association pour obtenir :
 - le règlement de police de 2015 (s'il existe...)
 - Le document de la DDTM de mars 2015 sur les modifications demandées par la mairie
 - L'avis de la commission nautique sur ces modifications demandées (Juin 2015)
- Engagement du maire sous 15 jours de nous adresser une réponse sur :
 - La proposition de mise en place d'une convention
 - La validation de la liste des assujettis 2017
 - Proposition de date d'envoi des avis à payer
- Courrier recommandé adressé au maire le 30/08/17.

Septembre 2017 :

- Convocation par la mairie d'une commission nautique municipale le 6 /09/2017 puis annulation suite aux contestations.
- Le 16/09/2017 nous adressons les derniers fichiers et les documents corrigés à la mairie.
- Réunion du CA le 21/09/2017 pour un point complet de la situation avec la mairie car le dossier n'avance pas.
- Etude et réflexion sur un calcul différent à proposer pour la redevance car la mairie insiste sur la notion d'un tarif au mètre.
- Budget et programme sur 3 à 4 années.

Octobre 2017 :

- Relance auprès de la mairie le 02/10/2017 sans réponse.
- Relance auprès de la mairie le 16/10/2017 sans réponse.
- Appel téléphonique auprès de la mairie sans réponse.

Novembre 2017 :

- Demande par mail de rendez vous à la mairie par la DDTM pour une concertation commune tripartite le 09/11/2017. Sans réponse.
- Courrier de la DDTM le 16/11/2017 pour formaliser la demande auprès de la mairie. Sans réponse.

Bilan financier :

		Débit	Crédit
Solde au 31 décembre 2015		14 350,21 €	
février	location salle Carnac le 5/12/15	120,00 €	
mars	timbres	82,00 €	
avril	Achat courses LIDL	66,98 €	
avril	Cotisations 2016		1 387,00 €
avril	chèque impayé	35,00 €	
août	Achat fleurs	31,00 €	
septembre	Bar le Kérispert	8,80 €	
novembre	Bar le Kérispert	17,3	
	12 virements de 10€ à l'association les voiles du passage (EDF)	120,00 €	
TOTAUX		481,08 €	1 387,00 €
Solde au 31 décembre 2016		15 256,13 €	

Résolution 1 : les membres de l'Association **Les Amis du Passage** réunis en Assemblée Générale Ordinaire et après avoir entendu le bilan du trésorier arrêté au 31 Novembre 2017 donne quitus de la gestion financière :

Résultats : Contre 0, Abstention 0, Pour unanimité

Proposition de budget 2018 et perspectives 2019–21 :

Le présent budget prévisionnel tient compte du fait que les équipements des corps-morts individuels restent la propriété des bénéficiaires des mouillages, que ces derniers sont adhérents à l'Association et sont tous sur la liste définie et validée par le conseil des mouillages.

Considérant les obligations décrites dans l'AOT, nous avons défini les priorités suivantes : les 3 premiers exercices, balisage des zones de mouillage et mise en conformité des corps-morts et des équipements des zones, puis, en quatrième année, déploiement d'installations complémentaires.

Le budget présenté est basé sur le principe fondamental du bénévolat limitant ainsi les coûts des postes administratifs et techniques et des travaux d'entretien des matériels et biens de l'association.

Restent à charge de l'Association :

- Des frais d'intervention techniques de contrôle imposé (et à justifier en cas de sinistrabilité).
- L'achat du matériel de balisage et la délimitation des zones
- Dématérialisation, enlèvement et traitement en déchèterie des corps-morts.
- La fourniture de chaîne-mère

Le remplacement d'un mouillage ou d'un matériel (chaîne, bouée, émerillon, etc...) est intégralement à la charge du propriétaire du mouillage.

La cotisation 2018 est fixée à 32 € . Ce montant inclut l'adhésion à la FNPPS.

Elle est ramenée à 24 € pour les membres n'ayant pas de mouillage à leur nom (sympathisants, copropriétaires minoritaires, membres en attente de mouillage). Ce montant inclut également l'adhésion à la FNPPS.

Dans la suite de ce document, nous partons de l'hypothèse de la conclusion rapide d'un accord avec la Mairie.

Le coût global pour un mouillage « R » comprend les éléments administratifs « F » (la redevance domaniale, les frais fixes mairie, la cotisation aux associations) et les éléments techniques « RSR » (redevance de service rendu sur le plan d'eau).

$$R = F + RSR$$

Eléments administratifs de la redevance de mouillage pour 2018 sont de **133 €**, soit :

Redevance domaniale	86 € (Avec TVA 20 %)
Frais de gestion mairie	15 €
Cotisation aux associations	32 €

La Redevance pour service rendu sur le plan d'eau 2018 est fixée à **RSR = 46 €**

Coût d'un mouillage 2018 :

Pour préparer ce budget, nous avons considéré une modulation de la composante de service rendu de la redevance annuelle suivant la domiciliation du redevable. Ce critère permet de répondre au souhait de différenciation exprimé par la mairie de la Trinité et crée un lien avec les impôts locaux perçus qui contribuent à l'aménagement de l'accès au plan d'eau.

Abattements consentis aux titulaires de mouillage suivant leur domiciliation.

Titulaire d'un mouillage résidant en <u>habitation principale</u> (Trinité sur Mer/ Crac'h / Carnac)	R1 =10 € (-18 %)
Titulaire d'un mouillage et résidant en <u>habitation secondaire</u> à la Trinité sur Mer/ Crac'h / Carnac	R2 = 5 € (-9 %)

Coût d'un mouillage avant abattement éventuel

Administratifs	F =	133 €
Technique	RSR =	46 €
	Total	179 €

R4 Adhérents à l'association et demandeurs sur liste d'attente :

Cotisation association LADP/FNPPS	24 €
Total	24 €

L'arrêté modificatif n°1 du 01/01/2015 fixe un nombre de mouillages autorisés à 154 unités avec la répartition suivante :

❖ Kerléarec	❖ 12 unités
❖ Le Lac	❖ 43 unités
❖ La Pierre Jaune	❖ 33 unités
❖ Cuhan	❖ 32 unités
❖ Grazu Ouest	❖ 26 unités
❖ Grazu Est	❖ 8 unités professionnelles
Total	154 unités

Frais administratifs :

Poste	100 €
Papeterie	100 €
Hébergement site Interne	80 €
Imprimante + consommables	100 €

Frais de gestion :

Assurance RC	550 €
Honoraires avocats	2000 €
Comptable/commissaire aux comptes	0 €
Cotisations associations extérieures	150 €
Réception / Animation	200 €

Frais de fonctionnement :

EDF Cabane à Pierre	280 €
Entretien Cabane à Pierre/Terre Plein/ Quai	600 €
Total	3280 €

Travaux sur les mouillages :

Zone 1 CUHAN

Repérage et relevé définitif des mouillages (Consommation essence/ gasoil)	100 €
---	-------

Vérification des corps-morts en totalité :

Consommation carburant ponton de manutention	350 €
Pilote du ponton (4 jours à 8 H)	1120 €
Enlèvement des corps-morts (non conforme) & transport	800 €
Traitement des déchets	280 €

Balisage :

Achat des bouées de balisage en délimitation de zone (Prestation complète avec corps-mort, chaînes et bouées)	3500 €
Consommation carburant ponton de manutention (pose)	250 €
Pilote du ponton (2 jours à 8 H)	560 €

Pose des nouveaux corps-morts :

Consommation carburant ponton de manutention (pose)	250 €
Pilote du ponton (2 jours à 8 H)	560 €
Fourniture de chaîne-mère (hors bouée et chaîne verticale)	1650 €
Total	9420 €

- L'achat d'un nouveau corps-mort ou d'une chaîne avec bouée est à la charge de son propriétaire

Pour 2018 :

Redevance 2017 (154 x 169)	26026 €
Redevance domaniale (154x 86) avec TVA à 20 % intégrée	13240 €
Frais de gestion (154x15)	2310 €
Total	10476 €
Budget 2018 (Administratif & Travaux)	12700 €
Solde association négatif	2224 €
Solde négatif 2017/2018	2224 €

le solde de l'association est créditeur de 15 256,13 € au 09/12/2017.

Résolution 4 : les membres de l'Association **Les Amis du Passage** réunis en Assemblée Générale Ordinaire et après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, approuvent le projet de budget 2018.

Résultats : Contre 0, Abstention 0, Pour unanimité

En annexe le triennal 2019-2021

Intervention de M Pascal Baudoin Président Départemental de la FNPPSF

L'Association des pêcheurs plaisanciers est présente au niveau régional, national et à l'échelon européen. Elle fait appel à un cabinet d'avocats spécialisés qui l'accompagne dans les démarches concernant les AOT, agit dans les domaines de l'environnement pour la protection de la faune et de la flore marine, dispose d'une base documentaire et réglementaire qu'elle met à disposition de ses membres. Les cotisations aux associations affiliées (notre cas) ouvrent droit aux réductions d'impôts au titre des dons aux associations d'intérêt général. Un bulletin de liaison périodique traite des dernières dispositions réglementaires concernant notre pratique de la plaisance et de la pêche de loisir ainsi que les conseils en terme de sécurité.

Résolution 2 : les membres de l'Association **Les Amis du Passage** réunis en Assemblée Générale Ordinaire et après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, approuvent l'adhésion des Amis du Passage à la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs. Ils ont été avisés et acceptent que le montant de la cotisation Aux Amis Du Passage intègre la cotisation à la Fédération.

Résultats : Contre 0, Abstention 0, Pour unanimité

Résolution 3 : La cotisation 2018 est fixée à 24 € sans mouillage et 32 € avec mouillage.

Résultats : Contre 0, Abstention 0, Pour unanimité

Renouvellement du CA :

Conformément à l'ordre du jour, il est procédé au renouvellement du conseil d'administration (CA).

Sortants : François Billet démission, François Tallot démission, Norbert D'Aboville désistement du CA, Patrick Le Blaye tirage au sort, Daniel Martin tirage au sort.

Candidats : P. Le Blaye, D. Martin, Le Goff Marcellin, Delphine Pierre, Serge de Tourdonnet

Dans le cadre du contradictoire et en accord avec l'ensemble des personnes présentes, il est décidé de procéder à un vote groupé à main levée. Cette décision a été acceptée à l'unanimité.

Résultats : Contre 0, Abstention 0, Pour unanimité

Composition du conseil d'administration 2018 :

Zone du Grazu : MM Hervé PIERRE , Marcellin Le Goff, Serge de Tourdonnet

Zone de Cuhan : MM Yann ROZE , Daniel MARTIN , Benoît MICHEL, Ludovic TANGUY ostréiculteur, Gabriel THIBault, Georges GOUZER, Jean DUGOR, et Mme Delphine PIERRE

Zone du Lac – la Pierre Jaune – le Luffang : MM Hervé ROCHARD, Georges LE ROUZIC

Kerléarec : M Patrick LE BLAYE, ostréiculteur

Membre de droit du conseil d'administration : le représentant de la mairie de CRACH, adjoint au maire : M Claude BOURBON mareyeur

Les membres du conseil d'administration ainsi élus se réuniront à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire pour procéder à l'élection du bureau et fixer le calendrier de travail 2018.

Désignation d'un commissaire aux comptes

Il est fait appel à candidature en séance pour vérifier les comptes de l'Association par tous les moyens qui lui conviennent.

Candidat: M. Igor BEAUVOIS

Résultats : Contre 0, Abstention 0, Pour unanimité

Présentation de l'Association des plaisanciers de la Trinité sur Mer APTM :

Une présentation de l'APTМ est effectuée **par son président M Jean Claude FAVERIS**. Cette association défend les intérêts des usagers du port de plaisance géré par la CPM et propose des activités de loisirs, croisières collectives, apéro sur l'eau... ouvertes à tous.
www.assoplaisancierslatrinite.org
aptmcom@gmail.com
0297557940

Questions diverses

Des questions sont posées par l'assistance sur l'avis de redevance reçu récemment de la mairie.

L'Association précise que, bien qu'il n'y ait pas eu consultation préalable de la part de la mairie, cette dernière est légitime à émettre cet avis. Cependant, dans le montant réclamé, seul 86 € correspondent à la redevance domaniale incompressible, le complément est supposé couvrir les frais engagés par la mairie pour «services rendus». Mr Lesne représentant de la mairie prend la parole, remercie l'Association pour le travail réalisé, précise qu'un solde non dépensé les années antérieures subsiste bien dans les comptes de la mairie. Par ailleurs, fort des informations et clarifications apportées en séance, il se déclare optimiste pour un rapprochement rapide avec l'Association afin de déboucher sur une solution satisfaisante pour tous.

Remerciements.

La séance est levée à 12h30

Signatures du procès verbal

Président de séance : Hervé Rochard

Secrétaire: Daniel Martin

Assesseur: Georges Gouzer vice-président